

# Conditions de participation VELUX PRIMA

Ces conditions de participation (ci-après: conditions de participation VELUX) s'appliquent au programme de primes VELUX PRIMA de VELUX Suisse SA.

Ces conditions de participation VELUX priment dans l'éventualité d'un conflit ou d'une incohérence avec d'autres communiqués, y compris avec des supports de marketing ou avec des supports publicitaires. Les conditions de participation et de réclamation font partie de ces conditions de participation VELUX. En participant, tous les participants acceptent ces conditions de participation VELUX. Nous nous réservons le droit de modifier et d'actualiser ces conditions de participation VELUX et nous vous prions par conséquent de lire de temps à autre ces conditions de participation VELUX pour rester informé.

## 1. L'organisateur

L'organisateur de VELUX PRIMA est **VELUX Suisse SA, Industriestrasse 7,4632 Trimbach, Suisse**, [www.velux.ch](http://www.velux.ch), [info@velux.ch](mailto:info@velux.ch) (ci-après: l'organisateur)

## 2. Programme de primes et partenaires de primes

En participant à ce programme de primes et en demandant une prime (par exemple un bon Manor, un bon MediaMarkt, un bon Ticketcorner, un bon Zalando), vous acceptez (1) ces conditions de participation VELUX et (2) vous acceptez les conditions générales suivantes des partenaires de primes (Manor, MediaMarkt, Ticketcorner, Zalando) selon le partenaire de l'organisateur chez lequel vous avez effectué l'achat imputable (comme défini ci-dessous) et selon que vous avez sélectionné une prime Manor, une prime MediaMarkt, une prime Ticketcorner, une prime Zalando.

- [Vous avez effectué un achat imputable et vous avez choisi une prime Manor](#)
- [Vous avez effectué un achat imputable et vous avez choisi une prime MediaMarkt](#)
- [Vous avez effectué un achat imputable et vous avez choisi une prime Ticketcorner](#)
- [Vous avez effectué un achat imputable et vous avez choisi une prime Zalando](#)

L'organisateur décline toute responsabilité quant aux services et aux produits fournis par les partenaires de primes, car ceux-ci sont uniquement soumis aux conditions générales propres à ces partenaires de primes. VELUX se réserve le droit de modifier la liste de ses partenaires de primes sans préavis.

Les conditions générales de l'organisateur sont indiquées ci-dessous.

### **3. Achat imputable**

Vous n'avez droit à une prime dans le cadre de ce programme de primes que si vous avez effectué un achat imputable, c'est-à-dire:

(1) si vous avez acheté une ou plusieurs fenêtres de toit VELUX (modèles GDL, GEL, GGL, GGU, GIL, GIU, GPL, GPU, GXU & GXL, CVP, CFP, CXP, CSP) ou stores VELUX (modèles DFD, DKL, DML, DSL, FHB, FHC, FHL, FMC, FML, FSC, FSL, FMG, FMK, FSK, MHL, MMG, MML, MSL, PAL, RFL, RML, RSL, ZIL, SMG, SML, SSL, MSG) à l'aide de l'outil pour installateurs en ligne de l'organisateur pendant la période du programme de bonus,

(2) si vous avez au moins 18 ans,

(3) si vous êtes installateur en Suisse (installateur final professionnel de produits VELUX) et si vous avez acheté les produits à des fins d'installation et non de revente ou pour vos propres besoins.

Si vous avez acheté, collecté ou installé les produits que vous possédez en tant que travailleur, vous devez obtenir l'accord de votre employeur pour demander des primes au nom de votre employeur pour l'achat effectué. VELUX se réserve le droit d'exiger une copie de la déclaration dans laquelle l'employeur donne son accord.

Tout produit VELUX que vous avez acheté dans le cadre d'un achat imputable vous donne le droit de demander une prime (le montant de la prime pouvant varier) dès lors que l'organisateur peut la vérifier. Une seule prime peut être demandée pour chaque produit VELUX acheté. Une prime n'est accordée que si elle est demandée conformément à ces conditions de participation VELUX (voir les modalités de demande de primes ci-dessous).

## 4. Processus de conversion des primes, expiration des points de prime

Des primes peuvent être demandées comme suit:

- a. Votre entreprise installatrice doit créer un compte en ligne sur [www.velux.ch/outil\\_installateurs](http://www.velux.ch/outil_installateurs) et fournir certaines informations de base. Les données personnelles que vous avez fournies sont utilisées conformément au point 7.
- b. Vous pouvez créer plusieurs comptes ou logins par entreprise. Les points de prime sont toutefois collectés au nom de l'employeur.
- c. Vous collectez automatiquement des points de prime dès que vous commandez en ligne des produits donnant droit à des primes à l'aide de notre outil pour installateurs.
- d. Le nombre de points de prime pour un produit donné peut varier au fil du temps. La date de commande dans l'outil pour installateurs est déterminante pour définir les points de prime. En d'autres termes, vous recevez le nombre de points de prime que l'organisateur octroie à la date de la commande du produit donnant droit à une prime.
- e. Sous réserve de la vérification par l'organisateur, les points de prime correspondants sont crédités sur votre compte. Des points de prime de chaque achat peut être échangés immédiatement après la vérification par l'organisateur ou collectés puis échangés ultérieurement en combinaison avec des points de prime issus d'autres achats imputables et vérifiés. Les points de prime ne peuvent être convertis en espèces.
- f. Faites votre choix parmi l'offre du partenaire de prime chez lequel vous souhaitez faire valoir votre prime en tenant compte de la désignation de la prime (dans les options disponibles).
- g. Le montant de points sélectionné sera déduit de votre crédit de primes. Le montant de points restant peut ensuite être échangé chez le même partenaire ou chez un autre partenaire. Les désignations des primes disponibles peuvent varier en fonction du partenaire de primes. **Les points de prime expirent à la fin de l'année civile qui suit celle au cours de laquelle les points correspondants ont été crédités. Votre crédit de points doit donc être**

échangé contre des bons d'ici la fin de l'année civile qui suit la date de crédit des points de prime sur votre compte. L'expiration prématurée des points de prime reste réservée en cas de cessation du programme de primes conformément au chiffre 11.

- h. Si vous ne souhaitez plus participer à VELUX PRIMA, vous pouvez désactiver votre compte à tout moment.

## **5. Vérification par l'organisateur**

L'organisateur se réserve le droit de soumettre chaque demande d'une prime à une vérification distincte. Dans le cadre du processus de vérification, l'organisateur a le droit d'exiger des informations sur l'adresse et sur la personne ainsi que d'autres preuves de l'installation des produits lors d'un projet de construction (dans ce cas, ces pièces doivent être fournies sous 14 jours).

## **6. Exclusion**

L'organisateur se réserve le droit de refuser une demande de primes et l'octroi d'une prime, de révoquer une prime et/ou de refuser au participant de continuer de participer au programme de primes et d'exclure un participant dès lors qu'il existe suffisamment de raison de supposer que ces conditions de participation VELUX ont été violées ou que des instructions faisant partie intégrante de ce programme de primes ont été violées ou si l'organisateur soupçonne un acte frauduleux ou abusif ou s'il estime que le participant n'a droit à aucune prime pour tout autre motif. La décision de l'organisateur est définitive et aucune correspondance ne sera échangée.

## **7. Informations fournies**

Pour participer au programme de primes et pour recevoir une prime, vous devez fournir des informations spécifiques concernant l'achat imputable. Les informations que vous devez fournir contiennent ou peuvent contenir: votre nom, votre adresse, le nom de votre entreprise et vos coordonnées, des données sur votre entreprise et sur l'utilisation des produits VELUX achetés.

Toutes les données personnelles que vous fournissez sont utilisées uniquement selon les dispositions légales de protection des données dans leur version actuellement en vigueur et conformément aux directives de protection des données de l'organisateur

que vous devez lire et accepter pour participer à ce programme de primes. Nous vous prions de lire de temps à autre les directives de protection des données de VELUX car elles sont actualisées en permanence.

## **8. Le droit à la prise de contact**

En guise de condition préalable à la participation au programme de primes, l'organisateur doit être en mesure de vous contacter dans le cadre du programme de primes, en particulier pour vous remettre les bons que vous avez acquis et pour vous communiquer des informations concernant les crédits de primes, les campagnes de primes, les modifications du programme de primes, etc. par e-mail.

La réception d'autres supports publicitaires à propos de produits, de campagnes, d'événements, etc. de l'organisateur est soumise à un accord exprès spécial du participant. Si vous avez décidé de recevoir de tels supports publicitaires mais si vous ne souhaitez plus les recevoir, veuillez vous désinscrire en envoyant un e-mail à [marketing@velux.ch](mailto:marketing@velux.ch).

## **9. Obligations de diligence et responsabilité**

En tant que participant, il vous incombe de prévenir tout abus et toute utilisation non autorisée de votre compte dans l'outil pour installateurs. Vous devez notamment préserver le secret de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe et les protéger contre tout accès non autorisé. Si vous avez des raisons de supposer que votre nom d'utilisateur et votre mot de passe ont été utilisés sans votre autorisation, il vous incombe de contacter l'organisateur sans délai. Vous êtes dans l'obligation de vous assurer que seuls des collaborateurs autorisés de votre entreprise installatrice ont accès au compte de l'outil pour installateurs de votre entreprise installatrice et que seuls des collaborateurs autorisés commandent des produits et font valoir des primes au nom de votre entreprise installatrice.

L'organisateur décline toute responsabilité quant aux pertes qui résultent de circonstances hors du contrôle raisonnable de l'organisateur ou si un acte frauduleux ou abusif et/ou une erreur (humaine ou informatique) compromettent ou peuvent compromettre le déroulement convenable de ce programme de primes.

L'organisateur décline toute responsabilité quant aux justificatifs d'achat perdus ou égarés. L'organisateur se réserve le droit d'exiger à tout moment le justificatif d'achat original pour vérifier le droit à la prime.

## 10. Impôts

Chaque participant qui a recours à cette offre au nom de son entreprise est susceptible d'être imposable. Toute obligation fiscale incombe uniquement au participant. Les déclarations fiscales et le paiement d'impôts relèvent exclusivement de la responsabilité du participant. L'organisateur décline toute responsabilité concernant de quelconques questions fiscales.

## 11. Modification, cessation du programme de primes

L'organisateur se réserve le droit de modifier sans préavis les conditions de participation VELUX. Il s'efforcera dans ce cas de minimiser les effets désavantageux pour les participants au programme de primes.

La durée du programme de primes est indéterminée. L'organisateur se réserve toutefois le droit d'annuler ou de clôturer le programme de primes au cours d'un mois. **Vous devez faire valoir les points de prime restant pendant ce préavis, faute de quoi ils expirent.**

## 12. Droit applicable et for juridique

Toutes les relations juridiques entre l'organisateur et le participant sont soumises au droit matériel suisse. L'accord des Nations Unies concernant les contrats d'achats internationaux de marchandises (dit droit d'achat viennois) ne s'applique pas.

Le for juridique exclusif est au siège de l'organisateur. L'organisateur est toutefois en droit de s'adresser également au tribunal du siège ou du domicile du participant.

---

## Conditions des partenaires de primes

### Conditions de Zalando

Valable pour une durée illimitée. Pas de minimum d'achat. Aucune valeur monétaire et aucun remboursement en cas de perte / dommage.

Si vous annulez ou renvoyez totalement ou partiellement une commande pour laquelle vous avez utilisé une carte cadeau, le prix d'achat vous sera remboursé ou déduit de votre facture. Le montant utilisé de votre carte cadeau sera crédité dans votre compte client.

Non valable sur une commande déjà validée. Ne peut être ni échangée, ni verrouillée. La carte cadeau est utilisable uniquement sur [zalando.ch](http://zalando.ch) ou sur l'application Zalando.

Par ailleurs, les conditions générales de vente de Zalando s'appliquent, consultables sur la page [fr.zalando.ch/zalando-cgv](http://fr.zalando.ch/zalando-cgv).

### Conditions de Ticketcorner

Les bons cadeau sont valables pour tous les billets d'événements (billets de ski exclus). Les bons cadeau peuvent être échangés par internet [www.ticketcorner.ch](http://www.ticketcorner.ch) et via le centre d'appel de Ticketcorner. Les avoirs éventuellement restants ne sont pas remboursés en liquide mais restent valables. Un décompte ultérieur d'un bon sur une commande déjà effectuée n'est pas possible.

### Conditions de Media Markt

Valable dans tous les marchés participants en Suisse. La carte est valable pendant cinq ans à partir de la dernière utilisation. Conservez cette carte comme de l'argent comptant. Vous ne pouvez faire valoir vos droits qu'en présentant la carte. La carte est anonyme et transmissible. Aucun intérêt n'est couru sur le crédit. Les conditions générales actuelles s'appliquent. [www.mediamarkt.ch](http://www.mediamarkt.ch).

## Conditions générales de vente des cartes cadeaux numériques Manor

La carte cadeau numérique Manor est valable dans tous les grands magasins ainsi que dans les boutiques en ligne

Manor à concurrence du montant disponible sur la carte au moment de l'achat. Le solde de la carte peut être consulté et la carte rechargée à toutes les caisses. Le solde restant est utilisable ultérieurement et ne peut être échangé contre des espèces, ni contre des bons d'achat, ni être crédité sur une carte de crédit. Manor décline toute responsabilité et ne remplace pas la carte en cas de perte, vol, copie illégale ou utilisation par une personne non autorisée. Manor se réserve par ailleurs le droit, en cas de suspicion de fraude ou de falsification, de refuser la carte comme moyen de paiement et d'engager des poursuites judiciaires. Les cartes cadeaux Manor sont exclusivement destinées à un usage personnel et la vente ou toute autre utilisation lucrative de ces cartes est strictement interdite. Dans la mesure du possible, les CGV des cartes cadeaux physiques Manor s'appliquent aussi aux cartes numériques. Pour plus d'informations sur l'utilisation de la carte cadeau Manor et pour consulter l'intégralité des CGV, rendez-vous sur [www.manor.ch/fr/agb/agb.html](http://www.manor.ch/fr/agb/agb.html)

---



# **DIRECTIVES DE PROTECTION DES DONNEES VELUX PRIMA**

## **INTRODUCTION**

VELUX Suisse SA, Industriestrasse 7, 4632 Trimbach est responsable de la collecte, du stockage et du traitement de vos données personnelles (ci-après «le responsable»).

## **LES DONNEES PERSONNELLES COLLECTEES**

VELUX Suisse SA collecte le nom, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone, qui sont désignés ci-après «données personnelles».

## **BUT DU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

Nous collectons vos données personnelles pour votre participation à VELUX PRIMA, une opération proposée par le responsable. Nous utiliserons vos données personnelles pour créer votre compte personnel, pour vous envoyer par e-mail, par SMS ou sur votre compte personnel les bons après l'achat et des informations sur le programme de primes telles que le solde de votre compte de primes, les opérations de primes, les modifications apportées au programme de primes, etc., ainsi qu'à des fins d'analyse.

Si vous consentez spécialement et expressément à l'obtention d'informations et du matériel publicitaire de la part de VELUX, nous utiliserons également à cette fin vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone et adresse e-mail).

## **QUI A ACCES A VOS DONNEES PERSONNELLES?**

Seul un cercle restreint de collaborateurs du responsable a accès à vos données personnelles aux fins de traitement de celles-ci en conformité avec les buts énoncés ci-dessus. Un cercle restreint de collaborateurs de la maison mère du responsable, VELUX A/S, a en outre accès à vos données personnelles pour évaluer, entretenir, mettre en œuvre et actualiser continuellement VELUX PRIMA.

VELUX fait appel à des prestataires informatiques externes et leur octroie l'accès au système informatique pour mettre en œuvre la plateforme informatique, pour éliminer des défauts et pour entretenir le système informatique.

Si vous acceptez que VELUX vous envoie des informations et du matériel publicitaire, nous nous réservons également le droit de faire appel à des agences de marketing externe qui vous enverront des informations et du matériel publicitaire pour le compte de VELUX.

Le responsable a conclu un accord de transfert de données avec les entreprises qui ont accès à vos données personnelles. L'accord de transfert de données enjoint les fournisseurs de prendre des mesures de sécurité organisationnelles et techniques adaptées en vue de protéger vos données personnelles.

Les données personnes collectées par le responsable peuvent être transmises à des tiers, à des tribunaux, à des autorités gouvernementales, à des autorités de surveillance, à des autorités chargées de poursuites judiciaires ou à d'autres autorités si une telle transmission est obligatoire sur la base d'exigences légales ou émanant d'autorités.

## **STOCKAGE ET SUPPRESSION DE VOS DONNEES PERSONNELLES**

Le responsable sauvegarde vos données personnelles tant que vous participez au programme de primes jusqu'à ce que vous quittiez le programme de primes ou jusqu'à ce que le responsable l'annule, ou pour la durée d'une obligation légale de conservation.

Si vous consentez à recevoir des informations et du matériel publicitaire de la part de VELUX, nous sauvegardons vos données personnelles jusqu'à ce que vous nous indiquiez que vous ne souhaitez plus recevoir d'informations ou de matériel publicitaire.

Si vous participez à VELUX PRIMA et si vous avez consenti à recevoir des informations et du matériel publicitaire, la période de conservation de vos données personnelles est déterminée selon lequel de ces deux événements qui se produit en dernier.

## **ACCES, AUTORISATION OU SUPPRESSION DE VOS DONNEES PERSONNELLES**

N'hésitez pas à contacter le responsable à tout moment et à demander à consulter une copie de vos données personnelles que le responsable a sauvegardées afin de les corriger ou d'en demander la suppression.

Toute demande de suppression, d'autorisation ou d'accès à vos données personnelles doit être envoyée à l'adresse e-mail : [marketing@velux.ch](mailto:marketing@velux.ch).

## **LOCALISATION DU SERVEUR**

Vos données personnelles sont stockées et traitées sur un serveur en Suisse ou dans l'Union européenne. Le responsable a conclu un accord de transfert de données qui ordonne à l'exploitant du serveur de prendre des mesures de sécurité organisationnelles et techniques adaptées en vue de protéger vos données personnelles.

## **COOKIES**

Un cookie est un petit fichier texte que notre serveur envoie à votre navigateur et qui est ensuite sauvegardé sur votre ordinateur. Les cookies facilitent le fonctionnement de nos sites Internet. En modifiant les paramètres de votre navigateur, vous pouvez le configurer pour qu'il n'accepte pas l'utilisation de cookies ou pour qu'il vous demande votre accord avant qu'il ne les accepte. Si vous ne consentez pas à ce que nous utilisions des cookies, nos sites Internet sont susceptibles de subir des ralentissements ou de rencontrer des problèmes.

## **MODIFICATION DES DIRECTIVES**

Le responsable peut remanier et actualiser ces directives de temps à autre quand bon lui semble.

Le responsable vous conseille par conséquent de lire régulièrement ces directives. Nous nous réservons le droit de vous contacter par e-mail ou sur votre compte personnel lorsque nous actualisons les directives.

## **CONTACT**

En cas de question, veuillez envoyer un e-mail à: [info@velux.ch](mailto:info@velux.ch)